

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Lou Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/6b57a7afdc88cee213f22dfc>

Date d'obtention : 2023-11-29 18:36:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Parler à la personne qui fait le signalement et à la victime
- 2 - Évaluer l'incident et remplir la grille d'évaluation
- 3 - Vérifier l'information auprès de la victime et des autres personnes impliquées
- 4 -Parler à l'instigateur et vérifier s'il s'agit d'une intention impulsive ou malveillante
- 5 - Consulter les politiques et règles de l'établissement
- 6 - Communiquer avec la police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est unique. Il est primordial d'être à l'écoute et bienveillant. Il faut s'assurer de bien suivre les étapes qui s'appliquent à chaque situation. Il ne faut pas prendre de situation à la légère. S'assurer de transmettre les informations au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto est la cueillette d'informations. Il faut s'assurer de mettre la personne en confiance et d'être à l'écoute afin qu'elle soit à l'aise de s'exprimer. Dénoncer une telle situation peut être gênant et inconfortable. Une attitude bienveillante et dénuée de jugement est de mise.